

Et si vous passiez au verre ?

Attention, les sacs noirs
contenant du verre ne sont plus collectés !

Dossier de presse

Contact : Alexa BADIN - Responsable communication
05.45.05.22.52 / abadin@calitom.com



calitom
service public des déchets

Et si vous passiez au verre ?

Sommaire

- Pourquoi cette décision ? p.3
- Le plan " verre 2010 " p.4
- Les visuels de la campagne p.5
- Où jeter les emballages en verre ? p.6
- Conteneur ne veut pas dire dépotoir ! p.6
 - Que doit-on mettre dans le conteneur à verre ? p.7
 - Et rien d'autre... attention aux faux-amis ! p.7
- Le verre : 100% recyclable p.8
- Le recyclage du verre en 2008 (chiffres nationaux) p.9
- Les intervenants p.10



Et si vous passiez au verre ?

Depuis le 14 juin, les rippeurs ont pour consigne de refuser les sacs noirs contenant du verre. Cette mise en place va se faire progressivement sur l'ensemble du territoire* de Calitom.

Pourquoi cette décision ?

En 2009, sur le territoire de Calitom (tout le département sauf la Comaga, la CDC du Rouillacais, le Smictom de Champniers et la Ville de Cognac), **7 592 tonnes de verres ont été collectés** dans les conteneurs mis à disposition dans les communes et les déchetteries ; un résultat qui se maintient face aux chiffres 2008 (7 611 tonnes collectées).

Si l'on sait que chaque charentais consomme en moyenne 47 kg d'emballages en verre par an, la collecte du verre a représenté **39,8 kg par habitant** en 2009, soit un taux de tri d'environ 80%.

Mais il reste encore aujourd'hui dans les ordures ménagères 7 kg de verre non triés par an et par habitant. Autant de verre donc qui pourrait être recyclé au lieu d'être enfoui en centre de stockage, et qui présente un risque pour les agents de collecte. De plus, ces déchets non triés génèrent un surcoût important pour la collectivité et un gaspillage de matière première, le verre étant recyclable à 100% et à l'infini.

Ainsi, si chaque habitant charentais trie 1 kg de verre en plus dans l'année, une économie de 49 000 € pourra être réalisée.

Par ailleurs, le plan départemental d'élimination des déchets a fixé un objectif de collecte de 44 kg par an et par habitant pour 2016.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus de Calitom ont décidé d'agir en vue d'améliorer le tri du verre sur le territoire.

**Cette opération concerne uniquement le territoire de Calitom (tout le département sauf la Comaga, la CDC du Rouillacais, le Smictom de Champniers et la Ville de Cognac).*



Et si vous passiez au verre ?

Le plan " verre 2010 "

Afin d'améliorer le tri du verre, plusieurs actions conjointes vont être lancées en 2010 :

- **une étude qualitative sur l'implantation des bornes à verre** a d'ores et déjà été réalisée afin de vérifier leur état général et leur accessibilité. Un plan de marquage, de maintenance et de nettoyage est actuellement déployé ;

- **un suivi des tonnages collectés par borne à verre** va être mis en place. Il permettra à terme d'identifier les zones mal desservies en points d'apport et de réajuster, si nécessaire, les points de collecte ;

- **les consignes de collecte ont évolué** : tout sac noir et bac destinés aux ordures ménagères contenant du verre (après constat du bruit uniquement, sans ouverture du sac) seront désormais refusés par les agents de collecte. Ils seront laissés sur place avec une étiquette précisant les raisons de la non collecte. Cette consigne de collecte sera systématiquement appliquée. Les sacs noirs seront collectés lors du prochain passage uniquement si l'utilisateur a enlevé le verre de son sac ;

- **des actions de communication accompagnent cette démarche**. Chaque mairie est préalablement informée du lancement de la campagne sur sa commune. La distribution de flyers et d'affiches dans les lieux publics (mairie, panneaux d'affichages, commerçants...), ainsi qu'une information dans la presse, préviennent les usagers. L'opération est également relayée sur le site internet de Calitom, et sera abordée dans la parution du mois de septembre du journal "Poubelle la vie".

Par ailleurs, une organisation spécifique sera mise en oeuvre au sein de Calitom via le n° vert (0 800 500 429) pour répondre aux questions des usagers ;

- **les refus de collecte sont pointés avec un GPS afin de permettre la mise en place d'une analyse statistique des résultats**. Les zones présentant un taux de refus important pourront faire l'objet d'un plan de sensibilisation ciblé. Des ambassadeurs du tri pourront intervenir auprès des usagers pour rappeler les consignes.



Les visuels de la campagne

Et si vous passiez au verre ?

Attention, les sacs noirs contenant du verre ne sont plus collectés !

Si chaque habitant trie 1 kg de verre en plus dans l'année, l'économie faite sera de 49 000 euros.



Il reste dans nos poubelles 7 kg de verre non triés/hab/an.

Tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement) doivent être déposés dans la borne à verre pour être recyclés !

calitom service public des déchets
N° Vert 0 800 500 429
www.calitom.com
ECO EMBALLAGES



Flyer et affiche distribués au sein des communes

Etiquette apposée sur les sacs non collectés



calitom
service public des déchets

CE SAC N'A PAS PU ETRE COLLECTE

Il pourra l'être lorsque vous aurez retiré les déchets recyclables ou valorisables qu'il contient

- végétaux > déchetterie
- verre > conteneur à verre
- carton > sac jaune
- gravats > déchetterie
- ferraille > déchetterie
- autres :

www.calitom.com

N° Vert 0 800 500 429
de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

ECO EMBALLAGES
Merci de votre compréhension



Publicité à paraître dans la Charente Libre et Sud Ouest

Et si vous passiez au verre ?

Attention, les sacs noirs contenant du verre ne sont plus collectés !



Si chaque habitant trie 1 kg de verre en plus dans l'année, l'économie faite sera de 49 000 €

Tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement) doivent être déposés dans la borne à verre pour être recyclés. Retrouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur le site internet de Calitom www.calitom.com, dans la rubrique "Ma commune".

Cette information ne concerne que les habitants collectés par Calitom (toute la Charente sauf la Comaga, la CDC de Rouillac, le Sinctom de Champnières et la Ville de Cognac).

ECO EMBALLAGES
www.calitom.com
N° Vert 0 800 500 429
calitom service public des déchets

Et si vous passiez au verre ?

Où jeter les emballages en verre ?

La collecte du verre en Charente repose sur l'apport volontaire des usagers de leurs emballages en verre dans les bornes à verre mises à disposition.

Ainsi, **près de 1 200 bornes à verre sont implantés sur le territoire de Calitom**, soit au moins 1 borne par commune et pour 240 habitants.

Leur implantation permet de garantir à chaque charentais la présence d'un point d'apport volontaire à proximité de son domicile, de son travail, de ses lieux de consommation. Calitom veille à faciliter l'accès au tri.

Pour connaître la borne à verre la plus proche de son domicile, rendez-vous sur le site internet de Calitom, et entrez le nom de votre commune dans la rubrique "Ma commune".

Conteneur ne veut pas dire dépotoir !

Attention toutefois de ne rien déposer au pied des conteneurs ! Trop souvent, on y trouve toutes sortes de déchets, des poubelles, des bouteilles... Le spectacle n'est pas très réjouissant pour les riverains.



Le problème, au-delà de l'incivilité, est que

le verre n'est pas collecté par une benne classique mais par une grue, qui n'est pas équipée pour emmener les autres déchets. Ce sont donc les cantonniers qui doivent nettoyer les emplacements !

Certaines communes se sont même résignées à retirer les conteneurs. Dommage d'en arriver là, surtout lorsqu'il existe des solutions adaptées pour tous les déchets (31 déchetteries, une collecte sélective et une collecte d'ordures ménagères).

Pensez-y !



Et si vous passiez au verre ?

Que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?

Pour être recyclés, tous les emballages en verre (**bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement**) doivent être déposés dans la borne à verre. **Attention à bien enlever les bouchons et les couvercles !**



Et rien d'autre... Attention aux faux-amis !

En revanche, les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre.

Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, vitrocéramique...



Ces types de verre n'ont pas la même composition, et donc les mêmes caractéristiques de recyclage. Leur température de fusion n'est pas la même que celle du verre d'emballage. Leur présence lors du recyclage altère donc la qualité du verre recyclé.

Amenez-les à la déchetterie !



Et si vous passiez au verre ?

Le verre : 100% recyclable

Composé de sable (silice), de calcaire et de carbonate de soude, **le verre est recyclable à 100% et à l'infini.**

Après usage, **le verre est collecté et acheminé vers Saint-Gobain, sa filiale de valorisation.** Il est transformé en calcin et subit différents niveaux de tri automatique afin de le débarrasser de toutes ses impuretés. Il est ensuite fondu à haute température (environ 1 500 °C) dans les fours verriers et sert à fabriquer de nouvelles bouteilles.

Le recyclage d'une tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl.

D'un point de vue économique et écologique, ce cycle perpétuel n'a que des avantages. Voilà pourquoi le verre doit être trié pour être recyclé !

**En 2009, Calitom a collecté 7 592 tonnes de verre.
Coût de la collecte : 356 420 €- Recettes de la vente : 208 588 €**

Les bénéfices environnementaux

Une tonne de verre recyclé permet d'économiser :

- 0,66 tonnes de sables
- 0,10 tonnes de calcaire
- 1,17 m³ d'eau (consommation moyenne domestique = 55 m³/an/hab)
- 1,46 MWh d'énergie (consommation moyenne domestique = 10,3 MWh/an/hab),
soit 9 746 heures de télévision (ou 406 jours)
- 0,46 tonnes équivalent CO₂
soit 2 878 km de voiture



Et si vous passiez au verre ?

Le recyclage du verre en 2008 (chiffres nationaux)

- Avec 61%, le taux de recyclage du verre ménager a gagné un point en 2007 et reste stable en 2008 ; **soit environ 6 bouteilles sur 10 recyclées** ;
- Le recyclage du verre produit 2 millions de tonnes de calcin par an, soit 55% de la matière première utilisée par la profession. Il évite donc le rejet de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an ;
- Le recyclage du verre évite un surcoût de 69 € à 133 € par tonne, par rapport à une élimination par incinération ou un enfouissement ;
- Avec un coût inférieur à 2 € par habitant et par an, le verre est le matériau le moins cher à collecter ;
- Chaque tonne de calcin enfournée évite le rejet de 500 kg de CO₂ ;
- 125 000 conteneurs : c'est le parc français de conteneurs pour la collecte du verre par apport volontaire, **soit 1 pour 500 habitants** ;
 - 3,7 millions de tonnes de verre sont produits chaque année en France, dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé ;
 - La quantité de verre ménager collecté en 2008 s'élève à 1,9 millions de tonnes ;
- **100% du verre collecté en France est recyclé** ;
- **Objectif du Grenelle de l'Environnement à l'horizon 2012 : recyclage de 75 % des emballages ménagers** ;
- **Objectifs de Verre Avenir à l'horizon 2012 : recyclage de 8 bouteilles sur 10 (contre 6 actuellement) !**



Mobilisons-nous !

Et si vous passiez au verre ?

Les intervenants

Calitom

www.calitom.com

Service Public des déchets, Calitom assure la collecte (sauf pour la Ville de Cognac, la CDC du Rouillacais, le SMICTOM de Champniers et Le Grand Angoulême) et le traitement des déchets ménagers en Charente.

Eco-emballages

www.ecoemballage.fr

Créé en 1992 grâce à la volonté conjointe des entreprises de la grande consommation et des pouvoirs publics, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur, Eco-Emballages fédère et accompagne les acteurs de la chaîne solidaire du tri et du recyclage des emballages. Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif des entreprises, des collectivités, des citoyens et des professionnels du recyclage, environ 63% des emballages ménagers sont recyclés en France.

Eco-Emballages a pour principales missions de travailler avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, de soutenir financièrement la collecte sélective et de contribuer à son efficacité, d'informer le grand public et de favoriser le recyclage des emballages.

Eco-Emballages est un éco-organisme, agréé par l'Etat, auquel 47 000 entreprises apportent leur contribution financière, dont près de 93% sont reversés aux collectivités locales pour contribuer au financement de la collecte sélective. Le Point Vert, symbole de cet engagement, est présent sur 190 milliards de produits de grande consommation en France.

Verre avenir

www.verre-avenir.fr

Verre Avenir est le Département Communication de la Chambre Syndicale des Verreries Mécanique de France. Créé en 1980, il a pour mission : de promouvoir le verre d'emballage et son recyclage auprès du public, d'informer les collectivités locales sur tous les aspects du recyclage, de leur apporter les outils de communication dont elles ont besoin, d'organiser avec elles des opérations spéciales pour développer la connaissance du recyclage et inciter le public à recycler son verre d'emballage dans le respect des consignes de qualité, d'animer le réseau des délégués régionaux créé par les usines verrières.

